



Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Arras Nord

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/04/29

Date de convocation  
7 avril 2026

L'an deux mil vingt six  
le **LUNDI 13 AVRIL 2026** à 18 Heures 30  
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Stéphane FOURNIER, Maire.

Date d'affichage  
7 avril 2026

Nombre de conseillers

Etaient présents :

Exercice : 27  
Présents : 25  
Votants : 27

Monsieur Stéphane FOURNIER  
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK – Monsieur Arnaud FICHEL – Madame Astrid SAVARY –  
Monsieur Anthony FIERET – Madame Sophie LOPEZ – Monsieur Thierry IMBERT –  
Madame Sophie CAYET – Monsieur Alain CAYET – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –  
Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Benoit KURCZ – Monsieur Patrick BRUGUET –  
Monsieur Jacques NOURTIER – Madame Christelle LEBAS – Monsieur Vincent HERBET –  
Monsieur Arnaud LEBOEUF – Monsieur Fouad AJARRAY – Madame Laëtitia NORMAND –  
Madame Aurore DEMAY-LEGUAY – Madame Haddy N'JEE – Madame Kelly OBERT  
Monsieur Claude RICHARD – Madame Mélanie TROCME – Monsieur Arthur FOURNIER

Excusés :

Monsieur Nicolas HALIPRET donne procuration à M. Claude RICHARD  
Madame Hanène NEBATI donne procuration à Mme Mélanie TROCME

AU

Secrétaire de séance :

Madame Sophie LOPEZ

**Objet : Projet de création, extension, transformation d'un Etablissement d'Accueil du Jeune  
Enfant situé 37 bis rue Raoul Briquet – SARL La Tribu**

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la prise de compétence des communes comme autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant  
depuis le 1er janvier 2025,

Vu le projet de reprise de la structure de type micro-crèche située 37 bis rue Raoul Briquet 62223 Saint  
Nicolas lez Arras par la SARL la Tribu et notamment son extension à 12 berceaux,

Vu l'intérêt pour la commune de maintenir et développer une offre d'accueil adaptée aux jeunes enfants  
et aux familles,

Considérant que la continuité du service d'accueil de la petite enfance constitue un enjeu majeur pour  
l'attractivité du territoire,

Considérant la nécessité de garantir une offre de proximité répondant aux besoins des administrés,

Accusé de réception en préfecture  
062-216207647-20260413-20260429-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de mise en ligne : 22/04/2026

[www.ville-saintnicolas.fr](http://www.ville-saintnicolas.fr)

Considérant le projet présenté par la SARL la TRIBU visant à assurer la reprise et la gestion de la micro-crèche dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de création, transformation et extension de la micro-crèche située 37 bis rue Raoul Briquet 62223 Saint Nicolas lez Arras par la SARL la TRIBU
- De donner un avis favorable en tant qu'autorité organisatrice de la petite enfance
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature de tout document afférent à cette reprise.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas lez Arras,  
Le 14 avril 2026  
Le Maire,  
Stéphane FOURNIER.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.*

062-216207647-20260413-20260429-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de réception préfecture : 21/04/2026